

Préfecture de l'oise

Objet : respect des modes de concertation du PADD/PLU à Montjavoult

A l'attention de Monsieur le Préfet et de ses services compétents;

Monsieur le Préfet, je souhaite attirer votre attention sur le non respect des modalités de concertation fixées par la délibération du conseil du 25 février 2011, prescrivant le PLU. (voir pj).

Modalités qui fixaient l'obligation d'ouverture en mairie à la date de prescription du PLU, d'un registre qui devait permettre aux habitants de participer à ce projet.

Modalités qui devaient être suivies, selon la loi, d'une publicité (bulletin municipal).

En date du 1er avril 2011, j'ai demandé à Monsieur le Maire d'informer la population de l'état d'avancement du PADD et de respecter les modes de concertation choisis. Réponse m'a été faite d'aller consulter le dernier compte rendu du conseil du 25 février 2011(voir pj).

En date du 8 avril 2011, je me suis rendu en mairie pour pouvoir participer à ce projet et annoter mes remarques sur ce registre. Ce registre n'étant pas ouvert, je n'ai pas pu participer à ce projet. (voir accusé réception de ma demande).

A ce jour le projet avance en réunions, non publiques, où seuls les élus et le cabinet « Aménager le territoire de Compiègne » participent à la définition des orientations du PADD. Ce qui ne respecte pas l'esprit de la loi d'un projet qui doit s'appuyer sur une large concertation avec la population et ce en amont de la définition des orientations du PADD et non pas se résumer à la présentation lors d'une réunion publique, des orientations définies.

Vous comprendrez qu'il sera difficile à ce moment de revenir sur ces orientations, ce qui nécessiterait de refaire un travail fastidieux et coûteux pour le cabinet.

Sans rappel à la loi auprès de notre mairie, suivi d'effet immédiat, je me verrais dans l'obligation de déposer une plainte auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, pour non respect des modalités de concertation choisies par le conseil (mise à disposition d'un registre et publicité) dans le cadre de l'élaboration d'un PLU.

Je vous signale par ailleurs que les associations représentatives, les Amis du Vexin, les Amis du Bochet, le ROSO n'ont toujours pas été saisies, leur demande par lettre Accusé-réception du 10 novembre 2010 auprès de la mairie étant restée sans réponse.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Nb : pour rappel, la précédente délibération préconisant le PLU en 2010 a été annulée au motif qu'elle ne précisait ni les objectifs, ni les modes de concertation. (suite attendu du Conseil d'Etat).

Pj :-réponse de M. le Maire à M.Franchet
-constat de l'absence de registre en mairie
-cpte rendu du conseil du 25/02/2011
-extrait du bulletin municipal
-lettre accusé réception des associations

P.Franchet